

DATE DE CONVOCATION :

17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 14

PROCURATIONS: 8

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2023-62

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Willy GABRIEL – Eliane GEOFFROY - Annie MONERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Pascal ROUSSET– Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) - Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Eliane GEOFFROY) - Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)- Serge BERNARD (pouvoir Kenan SOLMAZ) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pouvoir Emilie RATTON) - Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Sébastien BIZET(pouvoir à Claude VARENNES)

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Yann FLAMANT – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI - Jean-Luc PETIT

Mme Hélène TALARCZYK été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : chats libres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 2022-25 relative à la fourrière animale signée avec la SACPA,

Vu la convention proposée par l'association Clara,

Considérant que la population de chats libres doit être régulée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions d'intervention détaillées dans la convention
- AUTORISE M le Maire à signer le document annexé
- DIT que les montants nécessaires à cette opération seront prélevés art 62268 du BP 2023 et suivants

Le Maire
Yannick PAQUE

